

## République française Département : Département de la Loire COMMUNE D'ESTIVAREILLES

## ARRÊTÉ

Numéro: AR 042 2023

Date: 28 août 2023

## INTERDICTION DE STATIONNER JARDIN DE LA MAIRIE

Le Maire de la Commune d'Estivareilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L.2213-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement au jardin de la Mairie lors de la cérémonie commémorative des combats d'Estivareilles le dimanche 3 septembre 2023.

## **ARRÊTE**

<u>Article 1</u>: Le stationnement sera strictement interdit au jardin de la Mairie le dimanche 3 septembre 2023.

<u>Article 2</u>: Le stationnement de véhicule contrevenant au présent Arrêté, sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route et fera l'objet d'une contravention.

Article 3 : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours.

<u>Article 4</u>: Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château.

Le Maire, Pierre BARTHELEMY

